

# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 13<sup>ème</sup> RALLYE VHC PEA DE LA LURONNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

### PROGRAMME - HORAIRES

Idem règlement moderne.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 27 & 28 mai 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national VHC PEA dénommé :

#### 13<sup>ème</sup> Rallye National VHC PEA de la LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 22 février 2023 sous le N°26 et par la FFSA sous le permis d'organiser N°174 en date du 1<sup>er</sup> mars 2023.

#### Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Adresse mail :	<a href="mailto:asa.luronne@orange.fr">asa.luronne@orange.fr</a>
Permanence du Rallye :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Date, horaire :	Samedi 27 mai 2023 de 10h00 à 22h00 Dimanche 28 mai 2023 de 6h30 à 19h00

#### Organisateur technique

Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue général LECLERC - 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### 1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

Commissaire technique responsable VHC :	Serge BULLIER	19678/0421
---	---------------	------------

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 13<sup>ème</sup> rallye national VHC PEA de la Luronne compte pour :

- la Coupe de France des rallyes **VHC 2023 coefficient 2**
- la Coupe de France des rallyes 2023,
- les Challenges ASA LURONNE 2023,
- les Challenges VED et SOREVI / STPI 20

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : asaluronne.fr

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 13<sup>ème</sup> Rallye National VHC PEA de la LURONNE doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le jeudi 18 mai 2023 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (moderne + VHC + VHRS).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés

- avec la publicité facultative des organisateurs : 460 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 435 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 410 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 920 €
- 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.3. Ordre de départ :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - **Groupes A** Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures). La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

**Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

**4.1** Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990), ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

#### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book,

### **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.  
Identique au 48<sup>ème</sup> Rallye National PEA de la Luronne.

Le 12<sup>ème</sup> Rallye National VHC PEA de la Luronne représente un parcours de 310.7 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **108,6 Km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 4 / 7 : TERNUAY - LA MER - SERVANCE 9,8 Km**  
**ES - 2 / 5 / 8 : CHATEAU LAMBERT - LA SAULOTTE 14,9 Km**  
**ES - 3 / 6 / 9 : BREUCHOTTE - LA BRUYERE - MAGNIVRAY 11,5 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu : les 20 et 21 mai 2023 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

Le 26 mai 2023 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

#### **6.2.7. PENALITES**

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Non-respect des chicanes : .....15 secondes

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

**A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.**

## ARTICLE 10P. PRIX

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 48<sup>ème</sup> Rallye Rational PEA de la Luronne.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :  
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

**[www.asa-luronne.fr](http://www.asa-luronne.fr)**

Rallye VHC